

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le onze mars deux mille quatorze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 04/03/2014

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADÉ, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre MORLON, Paul DUCHEZ, Rémi JANDAUD, Claude REYGNAUD (en remplacement d'Yves CHABRIER), Sylvie ALAMARGOT (en remplacement d'Alain FAUCHER), Gérard BARRAUD, Gérard BEAUBIER, Daniel CADET, Sylvette CHADELAUD, Catherine CELESTIN, Arlette DEMAR, Roger DESROCHES (en remplacement de Dominique GILLES), Camille DUODOGNON, Catherine GAUTHIER, Hubert LEHMANN, Edith LERENARD, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Eric RIBIERE (en remplacement de Jean-Claude BASSET), Philippe STEYAERT, Sabine VINCENT

EXCUSES : Jean-Louis BREGAINT, Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR, Dominique DUNAUD, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Monique REIX-BUSSY

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2014-030 : BUDGET ANNEXE DU SICTOM – AFFECTATION DU RESULTAT 2013

Vu le code des collectivités territoriales

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la délibération 2014-029 approuvant le Compte Administratif 2013 du budget annexe du SICTOM

POUR MEMOIRE

excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	212 032,89
Excédent d'investissement antérieur reporté	46 615,02

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2013

solde d'exécution de l'exercice	- 1 172,64
solde d'exécution cumulé	45 442,38

RESTES A REALISER AU 31/12/2013

dépenses d'investissement	173 300,00
recettes d'investissement	139 200,00
SOLDE	- 34 100,00

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2013

rappel du solde d'exécution cumulé	45 442,38
rappel du solde des restes à réaliser	-34 100,00
BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL	0,00
BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN PRIORITE	0,00

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

résultat de l'exercice	1 449,47
résultat antérieur	212 032,89
TOTAL A AFFECTER	213 482,36

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par
31 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2014)	0,00
2) Affectation complémentaire en "Réserve" (crédit du compte 1068 sur BP 2014)	0,00
AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)	0,00
3) Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2014 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	213 482,36
TOTAL	213 482,36

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
le :
Publié ou notifié
Le :



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : BUDGET ANNEXE DU SICTOM - AFFECTATION DU RESULTAT 2013

Date de transmission de 21/03/2014

l'acte :

Date de réception de 21/03/2014

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : 2014-030 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20140311-2014-030-DE

Date de décision : 11/03/2014

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires